



COMITE DE PILOTAGE N°12 - OCM MAURIENNE T2 26 septembre 2016

COMPTE-RENDU

Le Vingt-six septembre deux mille seize à 14H00, le Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne à l'industrie, l'artisanat, au commerce et aux TIC.

Participants :

Membres votants :

NEYMARC Philippe	DIRRECTE	Excusé
GENON Hervé	Syndicat Pays de Maurienne	Présent
CHARVOZ Pierre-Marie	Département Savoie	Présent
BONARD Michel	CCI 73	Présent
BERRUET Jacques	CMA 73	Représenté par Henri PERSONNAZ
TRACQ Jérémy	CCHMV	Excusé
CHEMIN François	CC Terra Modana	Présent
BACHALARD Jean-Pierre	CCMG	Présent
ROSSI Philippe	CCCM	Présent
PICTON Marc	CC de l'Arvan	Excusé
DURIEUX Gérald	CCC La Chambre	Excusé
GENON Hervé	CCPM	Présent
GARNIER Eric	UCA Lanslebourg Mont-Cenis	Représenté par Cyril TRACQ
RITTAUD Mathilde	GPCM	Représentée par Jean-Luc VIART et Magali BREIT
RICHARD Jean-François	GEPRO	Excusé
MULET Eric	GAEM	Représenté par Philippe COVAREL
AVALLONE Erick	UCA La Chambre	Présent
CHABANAS Jérôme	UCA Porte de Maurienne	Présent

Assistaient également :

BERNARD Jean-Marc (CCMG), BULY Laurence (Agence Economique de la Savoie), GARNIER Nelly (SPM), HARS Rozenn (Département 73), ROMERO AVILA Christel (SPM), SCARFOGLIERO Didier (CMA 73), VERNEY Sylvie (Maurienne Expansion), VILLARD Jérémie (CCI 73).

Date de l'invitation :
8 septembre 2016

Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du précédent comité de pilotage de l'OCM
- Actualités
- Avancement des actions de fonctionnement en cours
- Nouvelles actions de fonctionnement à engager
- Etat d'avancement sur la consommation de l'enveloppe FISAC au 26/09/2016
- Nouveaux projets d'investissement - aides directes aux entreprises
- Questions diverses et choix de la date du prochain Comité de Pilotage

Après un rapide tour de table, personne n'ayant de remarques particulières, le compte-rendu du comité de pilotage du 30 mai 2016 est validé.

1. Actualités

Demande de prorogation de la Tranche 2

La DIRECCTE a validé la continuation de la tranche 2 (lettre du 9/06/2016) jusqu'au 18/12/2016.

Yatou-en-maurienne.fr

La nouvelle mouture (rubriques détaillées) est en ligne depuis début juillet 2016, les 13 web séries ont été diffusées sur le yatou du 6/07 au 3/08.

2. Avancement des actions de fonctionnement en cours

Professionalisation des TPE du commerce – Bilan Diagnostic Aménagement Point de Vente - (Action 3-1)

Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble de la vallée par la CCI 73. Par conséquent la subvention Fisac de 200€ sera versée sur la base de 1000€ Ht de dépenses.

CAPEA (Action 3-2)

La CMA 73 a réalisé : 31 diagnostics découverte pour partie en préalable à des dossiers d'aides directes, 20 CAPEA diagnostics (répartition : 1 Hygiène alimentaire, 3 Energie, 3 Environnement, 3 Ressources Humaines, 10 Transmission). Faute d'entreprises intéressées, le CAPEA action n'a pas été réalisé. Par conséquent, la subvention FISAC de 6 590€ sera versée à la CMA sur la base de 32 950€ de dépenses HT.

Dynamisation des pôles commerciaux - Zoom sur l'artisanat Maurienne (Action 6)

La CMA a présenté (ci-joint) la note de conjoncture du 1^{er} semestre 2016 en comparaison avec celle de 2015. L'ensemble de cette action a été réalisée : production des documents en ligne sur le site du SPM (zoom sur l'artisanat, le foncier et l'immobilier d'entreprises, 4 notes de conjonctures) et restitution en comité de pilotage. La subvention de l'aide FISAC de 2 720 € sera versée dans sa totalité, 22 593€ HT de dépenses réalisées (13 600€ HT au prévisionnel).

3. Nouvelles actions de fonctionnement à engager

Plan de communication pôle commercial de St Jean de Maurienne- CCCM (Action 5) :

Cette action porte sur l'accompagnement par l'agence de communication Chocolat chaud, l'achat la fabrication et la sérigraphie de 7000 sacs, la création et l'édition de flyers.

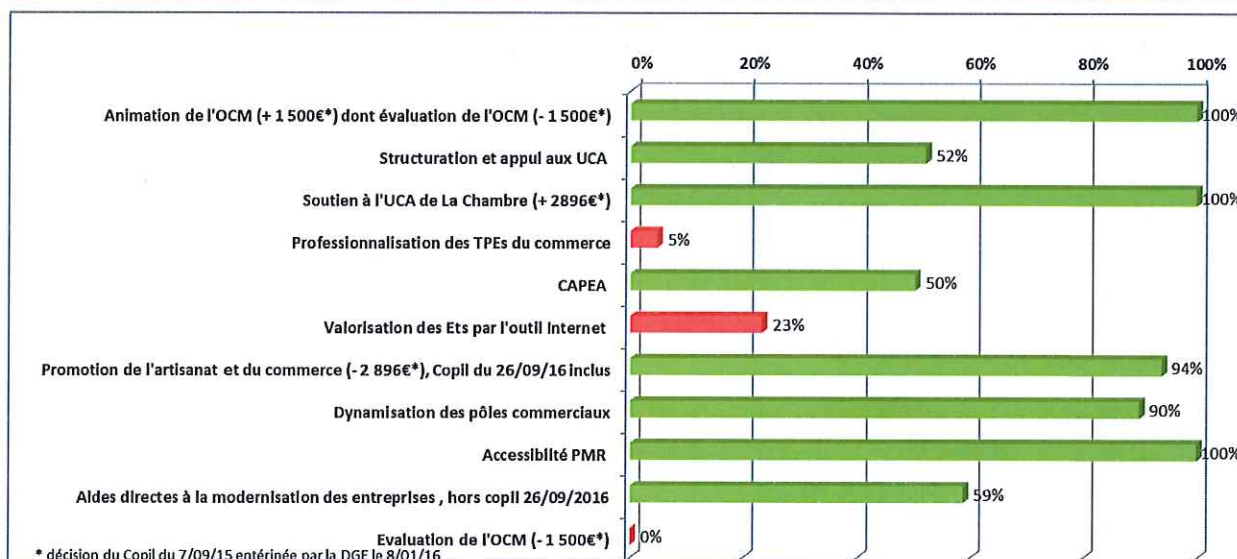
Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
		FISAC	Montant	Pourcentage	
Communauté de Communes Cœur de Maurienne	35 000€ HT	FISAC	8 750 €	25% du HT	ACCORDEE
	42 000 € TTC	AuRA	15 000 €	35.71% du TTC	Sollicitée directement par la CCCM

Communication et notoriété – UCA Val Cenis (Action 5) :

Il s'agit de faire imprimer 20 000 sets de table au visuel de « Tous en piste » marquant le début de saison d'hiver en Haute Maurienne. Ces sets seront distribués aux restaurateurs de Lyon, Grenoble, Chambéry et Bourg en Bresse.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
		FISAC	Montant	Pourcentage	
UCA Val Cenis	3000 € HT	FISAC	750 €	25% du HT	ACCORDEE
	3 600€ TTC			20.8% du TTC	

4. Etat d'avancement sur la consommation de l'enveloppe FISAC au 26/09/2016



Reliquat par action :

Action 2 : Structuration et appui aux UCA => 4 845€ de dépenses pour 969€ de FISAC (20%)

Action 3.1 : Professionnalisation des TPE du commerce => 19 850€ DE / 3 970€ de FISAC (20%)*

Action 3.2 : CAPEA => 32 550€ DE / 6 509€ de FISAC (20%)*

Action 4 : Valorisation des Ets par l'outil Internet => 35 967€ DE / 7 228€ de FISAC (20%)*

Action 5 : Promotion de l'artisanat et du commerce => 8 938€ DE / 2 269€ de FISAC (25%)

Action 6 : Dynamisation des pôles commerciaux => 4 150€ DE / 830€ de FISAC (20%)

TOTAL RAR FONCTIONNEMENT : 21 926€ de FISAC (22% de l'enveloppe)

* ces actions ont été réajustées au réel des dépenses, d'où l'augmentation des reliquats par rapport au précédent Copil.

Un appel est lancé à tous les partenaires de l'OCM pour faire connaître les projets qui pourraient être financés avec ces reliquats.

5. Nouveaux projets d'investissement – aides directes aux entreprises (Action 9)

BOUCHERIE CHARCUTERIE RETORNAZ FRERES – Sébastien TRUCHET - Valloire :
Modernisation et mise aux normes pour la reprise

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	
BOUCHERIE CHARCUTERIE RETORNAZ FRERES	50 000 € HT	DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	ACCORDEE

TRAVERSAZ SPORTS – Jean-Marie TRAVERSAZ- St Michel de Maurienne :
Réaménagement du magasin, augmentation de la surface de vente, mise aux normes d'accessibilité

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	
TRAVERSAZ SPORTS	50 000 € HT	DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	ACCORDEE

LE VIEUX FOUR – Pascal ROUSSEAU - St Michel de Maurienne :
Mise en place d'un système de gestion informatisé des commandes (dont e-commandes), des paiements, des facturations et de la clientèle

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		DEPARTEMENT 73	9 992 €	20%	
LE VIEUX FOUR	49 960 € HT	DEPARTEMENT 73	9 992 €	20%	ACCORDEE

NATHASHOES – Nathalie BOIS - Fourneaux :
Changement de local commercial

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		DEPARTEMENT 73	6 124 €	20%	
NATHASHOES	30 621 € HT	DEPARTEMENT 73	6 124 €	20%	ACCORDEE

DJACK FERMETURES – Cyril JACQUEMMOZ – Sollières Sardières :
Construction (hors gros œuvre) et équipement d'un bâtiment artisanal

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	
DJACK FERMETURES	50 000 € HT	DEPARTEMENT 73	10 000 €	20%	ACCORDEE

MOD'BIJOUX – Isabelle DELANEF - Modane :
Rénovation et réaménagement du point de vente

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat - Fisac	9 460 €	20%	
MOD'BIJOUX	47 299 € HT	Etat - Fisac	9 460 €	20%	ACCORDEE

PULCINELLA – Magali AILLOUD - Fourneaux :

Travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité ERP, mise en peinture des murs, renouvellement enseigne et mobilier

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat - Fisac	5 635.40 €	20%	
PULCINELLA	28 177 € HT	Etat - Fisac	5 635.40 €	20%	ACCORDEE

1.2.3 SOLEIL – Sylvie PIRIOU – St Jean de Maurienne :

Ouverture d'une boutique de puériculture en centre-ville de Saint-Jean de Maurienne

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat - Fisac	1 073 €	20%	
1.2.3 SOLEIL	5 363 € HT	Etat - Fisac	1 073 €	20%	ACCORDEE

LE GAVROCHE – Sébastien CREIX - St Jean de Maurienne :

Déménagement et aménagement d'une véranda

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat - Fisac	10 000 €	20%	
LE GAVROCHE	50 000 € HT	Etat - Fisac	10 000 €	20%	ACCORDEE

6. Questions diverses

Remerciements

M. Genon remercie les participants les unions commerciales et les consulaires pour la qualité des projets présentés permettant un bon aboutissement de ceux-ci. Un communiqué de presse sera réalisé afin de rappeler les projets aidés et le nombre d'emplois concernés.

Foire organisée par UCA Porte de Maurienne – le 21 mai 2017

La réunion de termine à 16h00.

Prochain comité de pilotage fixé au lundi 7 novembre 2016 à 14h
Salle des Echos à Hermillon

Hervé GENON
Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne

